

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 11 DÉCEMBRE 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 11 décembre 2002

Aujourd'hui, à quinze heures cinquante-neuf minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 107 Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier
- n° 121 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
- n° 127 Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance
- n° 150 Loi n° 3 sur les crédits, 2002-2003

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.